

Commune de Welkenraedt

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation.

La demandeuse est la sprl SCHEEN IMMO, Avenue Monbijou n° 14 à 4960 Malmedy.

Les terrains concernés sont situés à 4841 Welkenraedt, route Charlemagne et cadastrés sous div. II, section A, n° 45 Y2, 257 S, 270 G et 275 C.

Le projet consiste en la division des biens en 29 lots destinés à la construction de maisons unifamiliales et d'une résidence à appartements.

Une nouvelle voirie avec zone de rebroussement est prévue, ainsi qu'un cheminement doux.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.41 et R.IV.40-1, § 1^{er}, 7° du Code du Développement Territorial, et conformément aux dispositions du Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

L'enquête publique est ouverte le 20 décembre 2021 et sera clôturée le 28 janvier 2022 (suspension entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier).

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale – service Travaux – Urbanisme – rue de l'Ecole 8 à 4840 Welkenraedt :

- du lundi au jeudi, de 8 à 12 heures et de 13.30 à 16.30 heures ;
- le vendredi de 8 à 12 heures et de 13.30 à 16 heures ;
- entre 16 et 20h uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service concerné (Mme Heins – 087/89.91.91 – annick.heins@4840.be).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service « Travaux-Urbanisme » dont le bureau se trouve à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale – service Travaux-urbanisme rue de l'Ecole 8 à 4840 WELKENRAEDT ;
- par télécopie au numéro 087/89.91.61 ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annick.heins@4840.be * ;
- remises au service « Travaux-Urbanisme » ;

A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés. Les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées auprès du service durant la période de l'enquête ou lors de la séance de clôture qui aura lieu à la même adresse, le 28 janvier 2022 de 10 à 11 heures.

Welkenraedt, le 14 décembre 2021.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,
(s) M. BEBRONNE.

L'Echevin délégué,
(s) J. SMITS.

* (attention toute réclamation introduite par courrier électronique sera suivie d'un accusé de réception par retour de mail, à défaut, et pour palier à un éventuel problème informatique, nous vous invitons à vous assurer de la bonne réception de votre réclamation auprès de la personne chargée du dossier et dont les coordonnées sont reprises ci-dessus)